

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission des institutions
politiques

À l'att. :

- des partis politiques
- des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faîtières de l'économie
- des autres milieux concernés

Le 21 octobre 2010

09.439 n lv.pa. Assurer l'accès à une carte d'identité classique, non biométrique, sans puce, à tous les ressortissants suisses
10.308 n lv.ct. TG. Loi sur les documents d'identité. Modification

Madame, Monsieur,

Le 21 octobre 2010, la Commission des institutions politiques (CIP) du Conseil national a chargé le Département fédéral de justice et police et les Services du Parlement de lancer une consultation sur l'avant-projet visé en titre auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie ainsi qu'auprès d'autres milieux concernés.

Le délai de réponse est fixé au **21 janvier 2011**.

Aux termes de la modification de la loi sur les documents d'identité entrée en vigueur le 1^{er} mars 2010, à partir du 1^{er} mars 2012, les cartes d'identité ne pourront plus être commandées qu'aux autorités cantonales d'établissement des documents d'identité. En outre, le Conseil fédéral est habilité, selon la loi, à décider s'il restera possible d'obtenir une carte d'identité non biométrique. Le présent projet élaboré par la Commission des institutions politiques du Conseil national prévoit de modifier la loi sur les documents d'identité de manière à garantir l'obtention, sur demande, d'une carte d'identité sans puce et de manière à laisser aux cantons décider s'il sera possible de commander de telles cartes d'identité à la commune de domicile.



■

Veuillez trouver ci-joint l'avant-projet de modification de la loi concernée assorti du rapport explicatif. Des exemplaires supplémentaires peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir votre avis, dans le délai imparti, à l'adresse suivante : **Commissions des institutions politiques, Secrétariat, Services du Parlement, 3003 Berne** (tél. 031 322 99 44, fax : 031 322 98 67, courriel : spk.cip@pd.admin.ch)

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Yvan Perrin,
Président de la commission

Annexe :

- projet mis en consultation et rapport explicatif (d,f,i)

ZH, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG : d

VD, NE, GE, JU : f

BE, FR, VS : d,f

TI : d,f,i

- liste des destinataires de la consultation (d,f,i)